



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professionnels du spectacle

Question écrite n° 47657

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les inquiétudes des intermittents du spectacle concernant la renégociation du protocole d'accord de l'assurance chômage. En effet, les conditions actuelles de son accès (507 heures sur douze mois ouvrant droit à douze mois d'indemnisation) pourraient être remises en cause. Aussi lui demande-t-il quelle est la position du Gouvernement à ce sujet et comment ce dernier entend répondre aux inquiétudes de ces professionnels indispensables au bon fonctionnement de la culture.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire évoque l'inquiétude des intermittents du spectacle concernant le devenir de leur régime spécifique d'indemnisation du chômage. En effet, les partenaires sociaux n'ont accepté de proroger les annexes VIII et X au règlement d'assurance chômage que jusqu'au 31 avril 1997. Afin de faciliter la renégociation de ces annexes, le ministre du travail et des affaires sociales et le ministre de la culture ont désigné un conciliateur, M. Pierre Cabanes, conseiller d'Etat, qui vient de proposer aux organisations patronales et syndicales un texte d'orientation prévoyant une procédure et un calendrier. Ce texte d'orientation, s'il demande à l'Etat et aux partenaires sociaux de s'engager davantage afin de remettre en ordre et de mieux contrôler le système, ne remet pas en cause le principe d'un régime spécifique mais non autonome pour les intermittents du spectacle. Si ces propositions sont acceptées par les partenaires sociaux, une négociation pourrait s'engager dès le mois d'avril afin de définir les modifications à apporter aux annexes VIII et X, dans l'attente de la mise en place d'un nouveau régime d'indemnisation pour les intermittents du spectacle et d'une redefinition des conditions régissant son environnement.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47657

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 359

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1709